



**PROCÈS-VERBAL DE LA
293^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 17 septembre 2015 à 12 h
Local 3806, pavillon de la santé**

Présences — Absences

Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie	<i>Lucie Hamelin</i>	P	
Biologie médicale	<i>Michel Cyr</i>	P	
Chimie, biochimie et physique	<i>Benoît Daoust</i>		A*
Chimie, biochimie et physique	<i>Pierre Benard</i>	P	
Chiropratique	<i>Djamel Ramla</i>		A
Chiropratique	<i>Marcel Veilleux</i>	P	
Ergothérapie	<i> Ginette Aubin</i>	P	
Études en loisir, culture et tourisme	<i>Romain Roult</i>	P	
Génie chimique	<i>James Agbébavi</i>	P	
Génie électrique et informatique	<i>Loïc Boulon</i>		A
Génie industriel	<i>François Gauthier</i>	P	
Génie mécanique	<i>Lotfi Toubal</i>	P	
Langues modernes et traduction	<i>Maureen-Claude Laperrière</i>	P	
Lettres et communication sociale	<i>Johanne Prud'homme</i>	P	
Mathématiques et informatique	<i>Amar Bensaber Boucif</i>	P	
Mathématiques et informatique	<i>Alain Goupil</i>	P	
Orthophonie	<i>Sophie Chesneau-Faure</i>	P	
Philosophie et des arts	<i>Jean-Paul Martel</i>	P	
Philosophie et des arts	<i>Marie-Josée Plouffe</i>	P	
Psychoéducation	<i>Charles Viau-Quesnel</i>		A
Psychoéducation	<i>Lyne Douville</i>	P	
Psychologie	<i>Yvan Leroux</i>	P	
Psychologie	<i>Michael Cantinotti</i>	P	
Sciences comptables	<i>Daphné Drouin</i>		A
Sciences comptables	<i>Mireille Dubé</i>	P	
Sciences de l'activité physique	<i>Vincent Cantin</i>		A
Sciences de l'éducation	<i>France Beaumier</i>	P	
Sciences de l'éducation	<i>Ghyslain Parent</i>	P	
Sciences de finance et économique	<i>Foued Chihi</i>		A
Sciences de l'environnement	<i>Vincent Maire</i>	P	
Sciences humaines	<i>Marise Bachand</i>		A
Sciences infirmières	<i>Liette St-Pierre</i>		A
Sciences infirmières	<i>Éric Ahern</i>	P	
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismaïl Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Adel Omar Dhamane	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Jocelyn D. Perreault	Secrétaire	P	

*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.

Le professeur Jocelyn Perreault, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-293-17-09-15-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en ce début de session.

CS-293-17-09-15-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 37 des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

Il termine en confiant l'animation de la rencontre au professeur Jocelyn Perreault, secrétaire du comité exécutif.

CS-293-17-09-15-03 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur présente le projet d'ordre du jour et invite les délégués, si nécessaire, à ajouter des points à affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Proposition sur les cours atypiques des cycles supérieurs
5. Projet d'amendement des statuts du Syndicat
6. Projet d'ordre du jour de la 142^e assemblée générale du Syndicat
7. Affaires budgétaires :
 1. Dépôt du rapport financier pour l'année 2014-2015
 2. Recommandation du choix des auditeurs pour l'année 2015-2016
8. Sommaire du plan syndical d'action 2015-2016
9. Politique et cadre de gestion en matière de relations de presse
10. **Tribune des délégués et des déléguées**
11. Adoption du procès-verbal de la 292^e réunion du conseil syndical
12. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
13. Information et dépôt de documents :
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 513^e, 514^e et 515^e réunions
 2. Dépôt de l'agenda syndical pour septembre et octobre 2015
 3. Rapport sur les dossiers du CRT
 4. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
14. Affaires nouvelles :
 1. Fonds départementaux de recherche
15. Date de la prochaine rencontre : 29 octobre 2015
16. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur Yvan Leroux, délégué du Département de psychologie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 293^e réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-293-17-09-15-04 Proposition sur les cours atypiques des cycles supérieurs

L'animateur invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT indique que le CRT a analysé la liste des cours atypiques aux cycles supérieurs, environ 500, fournie par le décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP). Il semble qu'il serait possible de standardiser la reconnaissance des cours atypiques aux cycles supérieurs dans la tâche du professeur. Il s'agirait de faire un lien entre le nombre d'heures attribuées pour l'encadrement des étudiants et le classement Clarder du cours.

Cette proposition a été déposée au comité paritaire sur les cours atypiques et l'accueil a été positif. Après avoir longuement discuté de la proposition, le

professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, appuyé par le professeur Michel Cyr du Département de biologie médicale, invite le CRT à poursuivre les négociations sur cette base de négociation.

Pour ce qui est des cours en tutorat, le VPRT indique que la convention collective s'applique et que le cours en tutorat ne doit se donner qu'à un seul étudiant.

À la suite d'une question, le VPRT précise que pour les cours atypiques de premier cycle, il serait peut-être intéressant de traiter de la question dans les politiques départementales de répartition des tâches afin de tenir compte des particularités de chaque département. La question n'a toutefois pas encore été discutée au comité paritaire.

CS-293-17-09-15-05 Projet d'amendement des statuts du Syndicat

L'animateur invite le conseiller aux affaires universitaires à présenter le point. Le conseiller indique que les statuts actuels datent de 2011 et que les changements proposés sont relativement mineurs et ne visent qu'à corriger des anomalies et des concordances.

Les principaux changements sont :

Assemblée générale du Syndicat

1. Retirer la désignation des représentants du Syndicat (article 15.8)
2. Retirer la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement du Syndicat;
3. Doubler (de 5 à 10 jours) la période de mise en candidatures pour les élections.
4. Ajouter la responsabilité de combler une vacance à la présidence.

Conseil syndical

1. Attribuer la responsabilité de désigner les représentants du Syndicat
2. Attribuer la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement;
3. Retirer la responsabilité de combler une vacance à la présidence;
4. Retirer la responsabilité de former des comités statutaires.

Comité exécutif

1. Ajouter la nécessité de faire des recommandations au CS sur la formation des comités spéciaux;
2. Ajouter la nécessité d'adopter, selon une procédure à établir, les documents signés par les officiers au nom du Syndicat;
3. Ajouter la nécessité pour les officiers de respecter le code d'éthique du Syndicat (à venir) et de signer un engagement à respecter la confidentialité des discussions;
4. Préciser que le mandat des officiers débute le 1^{er} mai;
5. Ajouter la nécessité d'émettre une recommandation au conseil syndical sur les amendements à apporter aux statuts.

Comité des affaires universitaires

1. Ajouter un représentant des directions de comités de programme et d'unités de recherche dans la composition du comité.

Divers

1. Autoriser la participation aux réunions des comités, à l'exception des assemblées générales, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication;
2. Interdire le vote par procuration;
3. Uniformiser la période de vote prolongé;
4. Préciser que les professeurs hors campus peuvent voter électroniquement seulement lorsqu'il y a un vote prolongé.

À la fin de la présentation et après avoir répondu aux questions des délégués, l'animateur présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT que les statuts du Syndicat datent de 2011;
CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des amendements aux statuts;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, dûment appuyée par le professeur James Agbébavi, délégué du Département de génie chimique, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter le projet d'amendement des statuts tel qu'il apparaît dans le document annexé à la présente résolution.

CS-293-17-09-15-06 Projet d'ordre du jour de la 142^e assemblée générale du Syndicat

L'animateur attire l'attention des délégués sur le projet d'ordre du jour de la 142^e assemblée générale du Syndicat prévue pour le jeudi 1^{er} octobre 2015.

À la fin de la présentation, l'animateur présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR);
CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 142^e assemblée générale;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, dûment appuyée par la professeure Johanne Prud'Homme du Département de lettres et communication sociale, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 142^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

CS-293-17-09-15-07 Affaires budgétaires :

L'animateur invite le trésorier à présenter le point.

1. Dépôt du rapport financier pour l'année 2014-2015

Le trésorier indique que le Syndicat a terminé l'année financière 2014-2015 en enregistrant un surplus de 507 936 \$.

Les charges se sont élevées à 523 956 \$ en baisse de 22 % comparativement à l'année précédente (602 715 \$). L'absence de la conseillère aux relations de travail (congé de maladie) pour une grande partie de l'année explique l'écart.

Les produits s'élevaient à 1 027 175 \$ comparativement à 1 274 355 \$ en 2013-2014.

Le trésorier mentionne qu'il s'agit de la première année complète avec un taux de cotisation syndicale de 1,5 %. Les revenus de cotisation s'élevaient à 714 114 \$ (70 % du total des produits) pour 903 771 \$ l'année précédente : une baisse de 20 %.

Au 31 mars 2015, le surplus non affecté (Fonds de défense professionnel) s'élevait à 4 261 007 \$, 9 % de la masse salariale des professeurs au 31 mars 2015.

La professeure Marie-Josée Plouffe, déléguée du Département de philosophie et des arts, sensibilise le comité exécutif à la nécessité de faire des placements éthiques avec le fonds de défense professionnel. Le trésorier indique qu'il rappelle cette obligation aux gestionnaires du fonds. Il ajoute que le fonds de défense contient un fonds éthique qui performe très bien.

À la fin de la présentation, l'animateur indique que le conseil syndical n'a pas à adopter l'état des résultats 2014-2015 puisque cela a été fait au comité exécutif. Il s'agit d'un dépôt.

2. Recommandation du choix des auditeurs pour l'année 2015-2016

Le trésorier rappelle les critères de sélection permettant de choisir les auditeurs. La firme LeBrun, Therrien, Michaud, Laporte, CPA, de Trois-Rivières agit à titre d'auditeur depuis trois ans. Le comité exécutif recommande de reconduire le mandat de cette firme pour une quatrième année.

Après la présentation, l'animateur présente le projet de résolution :

- CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;
 CONSIDÉRANT le mode de sélection (rotation aux 3 ans, pouvant aller jusqu'à 5 ans) utilisé pour le choix des firmes d'auditeurs;
 CONSIDÉRANT les explications du trésorier;
 CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, dûment appuyée par le professeur Éric Ahern du Département des sciences infirmières, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale de désigner la firme LeBrun, Therrien, Michaud, Laporte, CPA, de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2015-2016 (4^e année).

CS-293-17-09-15-08 Sommaire du plan syndical d'action 2015-2016

L'animateur invite le président à présenter le sommaire du plan d'action 2015-2016.

Le président rappelle que chaque année, le comité exécutif se réunit en juin afin d'établir les priorités d'actions de la prochaine année.

Actions prioritaires

Assurer le suivi au processus de remplacement au rectorat et au vice-rectorat aux études et à la formation

Assurer le suivi sur la situation financière de l'UQTR

Assurer le suivi sur l'implantation du campus de Drummondville

Assurer le suivi sur la restructuration du régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Assurer le suivi de la politique et cadre de gestion des relations de presse

Assurer le suivi sur les suites à donner au Rapport du vérificateur général du Québec

Autres activités syndicales

Relations de travail

Doter le SPPUQTR de règles permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement psychologique au travail touchant ses membres.

Arriver à une entente avec la Direction sur les cours atypiques.

Finaliser les lettres d'entente annexées à la convention.

Offrir des ateliers d'information aux nouveaux professeurs : évaluation, répartition de tâche, sabbatique, etc.

Affaires universitaires

Poursuivre la compilation des données comparatives sur la recherche universitaire.

Créer sur le site web du Syndicat un espace dédié spécifiquement aux nouveaux professeurs.

Faire des sondages d'appréciation auprès des professeurs sur les différents services de l'UQTR.

S'assurer que le nouveau règlement des études de premier cycle respecte l'autonomie des directions et des comités de programmes.

Services à la collectivité

Réactiver le comité de valorisation du rôle du professeur.

Offrir aux professeurs davantage d'activités sociales s'adressant à la famille.

Étudier la possibilité d'offrir aux professeurs un service de garde lors des journées pédagogiques.

Formation et services aux membres

Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.

Valoriser le volet des services à la collectivité dans la tâche des professeurs.

Poursuivre les activités d'accueil des nouveaux professeurs.

Représentation nationale

Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.

Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein du comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université (FQPPU).

CS-293-17-09-15-09 Politique et cadre de gestion en matière de relations de presse

L'animateur fait le point sur le cheminement de ce dossier depuis la dernière réunion du conseil syndical :

1. Émission d'un communiqué de presse pour dénoncer la politique (9 juin)
2. Intervention du président dans **Le Nouvelliste** pour dénoncer la politique (11 juin)
3. Expédition de propositions d'amendements au service des communications (21 août)
4. Publication d'un texte dans **Le point d'ancre**, vol. 18 no 2 (17 septembre)
5. Dépôt au conseil d'administration d'amendements à la politique (21 septembre)

On signale que le point n'était pas à l'ordre du jour du conseil d'administration du 21 septembre. La prochaine réunion du conseil aura lieu le 2 novembre.

CS-293-17-09-15-10 Tribune des délégués et des déléguées

L'animateur invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

Les délégués abordent les sujets suivants :

- La nécessité d'offrir aux nouveaux professeurs des ateliers sur différents aspects de la convention collective, plus particulièrement la répartition des tâches. Le plan d'action 2015-2016 du Syndicat prévoit la réalisation de ce type d'ateliers.
- Les modalités de calcul du forfaitaire de départ et le calcul du plancher d'emploi. On précise que tant pour les professeurs en retraite graduelle que pour les professeurs qui prennent une retraite anticipée avec un montant forfaitaire, leur poste est comptabilisé comme à plein temps.
- La distribution abusive de contravention de stationnement la première journée de la fin des vignettes.
Après vérification, il semble qu'il n'y a plus de période de grâce pour l'émission des contraventions depuis plusieurs années. On signale qu'un professeur siège au comité de gestion sur les stationnements.
- Le peu de considération pour le travail des professeurs dans les exigences d'accommodement pour les étudiants en situation de handicap.
Le décanat des études a formé un comité de suivi à la politique sur les étudiants en situation de handicap. Il faudrait sensibiliser les professeurs qui siègent à ce comité de suivi.
- Les difficultés rencontrées avec le service des finances pour le remboursement des frais de déplacement et des représentations.
Le président indique que les professeurs seront invités, au début de la semaine prochaine, à répondre à un sondage sur le service des finances. Le Syndicat a aussi demandé la présence de deux professeurs au comité de révision de la procédure de remboursement des dépenses.

CS-293-17-09-15-11 Adoption du procès-verbal de la 292^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 292^e réunion du conseil syndical tenue le 28 mai 2015, les délégués suggèrent quelques corrections et confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par le professeur Alain Goupil, délégué du Département de mathématiques et informatique, appuyé par le professeur Yvan Leroux, délégué du Département de psychologie, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 292^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 28 mai 2015.

CS-293-17-09-15-12 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical

L'animateur attire l'attention des délégués sur la liste acheminée préalablement à la rencontre et les invite à adresser leurs questions aux officiers concernés.

CS-293-17-09-15-13 Information et dépôt de documents**13.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 513^e, 514^e et 515^e réunions**

L'animateur attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 513^e, 514^e et 515^e réunions du comité exécutif tenues respectivement les 23 avril, 14 mai et 11 juin 2015.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif.

13.2. Dépôt de l'agenda syndical pour septembre et octobre 2015

L'animateur invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical des mois de septembre et octobre 2015.

13.3. Rapport sur les dossiers du CRT

Le VPRT fait le point sur le cheminement des griefs et les principaux dossiers traités depuis la dernière réunion du conseil syndical :

ARTICLE 3 RECONNAISSANCE DU SYNDICAT ET LIBERTÉ D'ACTION

Le VPRT signale qu'il est de plus en plus fréquent de constater que les professeurs et les directions de département reçoivent des mémos concernant la convention collective sans que le Syndicat en soit informé.

Cela va à l'encontre de la convention collective qui spécifie que le Syndicat doit être informé de la correspondance expédiée aux professeurs et concernant la convention collective. Un grief pourrait être déposé sur cette question.

COURS EN TUTORAT

Le VPRT mentionne qu'il a prévenu le décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) qu'un cours un tutorat ne doit s'adresser qu'à un seul étudiant et que le Syndicat déposera systématiquement un grief pour les cours qui ne correspondent à ce critère.

ATTEINTE À LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

Le VPRT mentionne qu'il semble que les décanats suggèrent de plus en plus fréquemment des changements aux plans de cours des professeurs. Le CRT demandera au décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) de lui fournir la liste des plans de cours refusés et les motifs de refus.

PROGRAMME CADO

Le VPRT indique que le CRT a procédé au choix d'un arbitre pour entendre le grief sur le moratoire de l'achat d'ordinateurs pour les professeurs.

Le VPRT mentionne que le moratoire sur l'achat des ordinateurs pour les professeurs des années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 a créé un manque à gagner d'environ 244 postes de travail.

La Direction propose d'en fournir 107.

Le comité exécutif a proposé au CRT d'en demander 197.

LETTRE D'ENTENTE NO 3

Le VPRT mentionne qu'il a déjà expliqué la proposition syndicale pour régler ce dossier.

ARTICLE 9.14 TOUT NOUVEAU PROFESSEUR RÉGULIER EMBAUCHÉ CONFORMÉMENT À LA PROCÉDURE PRÉVUE AUX CLAUSES 9.02 À 9.12 ENTRE NORMALEMENT EN FONCTION AU 1ER JUIN, OU S'IL NE LE PEUT, À LA DATE CONVENUE ENTRE LUI ET L'UNIVERSITÉ.

Le VPRT indique que le comité exécutif a convenu de déposer un grief à la suite de l'embauche des professeurs de l'année 2016-2017 au 1^{er} décembre au lieu du 1^{er} juin pour aider dans les compressions budgétaires. Le procureur syndical a convenu que cela à l'encontre de l'article 9.14 de la convention collective. Le grief pourrait être suspendu si la Direction accepte de signer une lettre d'entente mentionnant qu'à partir de l'année 2017-2018, les professeurs seront toujours embauchés le 1^{er} juin.

13.4. Rapport sur les dossiers de la FQPPU

Le trésorier du Syndicat qui est aussi trésorier de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) signale les principaux dossiers de la Fédération :

- Congrès de l'Internationale de l'éducation juillet 2015 (800 délégués, 400 observateurs, 260 syndicats de 142 pays)
- Communiqués avec ACCPU dénonçant C-377 attaque aux syndicats et coupes en recherche et recherche fondamentale
- Communiqué avec FNEEQ, FPPU et CSQ dénonçant les mesures d'austérité du gouvernement du Québec
- Nouveau bulletin électronique expédié à l'ensemble des professeurs (septembre et janvier)
- Élaboration des priorités 2015-2016
- Analyse de l'impact des compressions budgétaires dans les universités
- Gestion des universités : attaque à la collégialité, Conseil national des universités, colloque de l'ACFAS 2016
- Organisation d'un Forum sur la recherche le 23 octobre et publication d'un troisième fascicule sur la recherche

CS-293-17-09-15-14 Affaires nouvelles**1. Fonds départementaux de la recherche**

L'animateur invite le président à présenter le point.

Le président indique que le Syndicat a exigé une rencontre avec la Direction de l'UQTR afin de confirmer ou d'infirmer la rumeur voulant que la Direction veuille modifier le traitement comptable des sommes disponibles dans les fonds de recherche départementaux.

Jusqu'à maintenant, les sommes de l'annexe C étaient inscrites dans le passif de l'UQTR. Il s'agissait d'une dette que l'UQTR avait vis-à-vis des professeurs.

Afin de réduire le déficit de fonctionnement de l'année 2014-2015, la Direction a proposé au conseil d'administration du 21 septembre de créer un fonds dédié avec les fonds départementaux de recherche. Ce changement d'écriture comptable

n'affecterait en rien les obligations de l'UQTR quant aux sommes dues aux professeurs.

Le comité exécutif a demandé à la Direction :

- une lettre de garantie sur les obligations de l'UQTR envers les professeurs;
- les avis légaux et comptables confirmant la légalité d'une telle modification.

De plus, le comité exécutif a convenu :

- De demander à Me McManus un avis juridique sur l'impact de la modification comptable sur l'annexe C de la convention collective.
- De demander au trésorier d'entreprendre les démarches auprès d'une firme comptable spécialisée afin d'apprécier les conséquences à moyen et long terme sur les fonds départementaux de recherche;
- De demander au VPRT de négocier une lettre d'entente sur les modalités d'utilisation de l'Annexe C qui n'apparaissent pas à la convention collective.

CS-293-17-09-15-15 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 29 octobre 2015.

CS-293-17-09-15-16 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 15 h 15.

Le président

L'animateur et secrétaire

Original signé

Original signé

Ismaïl Biskri

Jocelyn Perreault